

SOCIETE
NATIONALE
des
CHEMINS DE FER
FRANCAIS.

D

E R R A T U M
à la NOTE GENERALE
du 1^{er} avril 1943.

D59

404LMoad/41

DISTRIBUTION

<u>EX</u>	<u>MT</u>	<u>VB</u>
1	1-2	1

L'astérisque indiqué à la suite du document abrogé est à supprimer ainsi que la mention correspondante figurant au bas de la 1^{ère} page.

20 avril 1943.